

Donner aux femmes les moyens de participer pleinement à la vie économique dans tous les secteurs est essentiel afin d'édifier des économies solides, de réaliser les objectifs internationaux de développement et de durabilité, et d'améliorer la qualité de vie des femmes, des hommes, des familles et des communautés.

Le secteur privé constitue un partenaire clé dans notre lutte pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Des recherches actuelles démontrant que la diversité de genre aide les entreprises à réaliser de meilleurs résultats soulignent que l'intérêt personnel et l'intérêt commun peuvent aller de pair. Des actions et des politiques volontaristes sont toutefois nécessaires pour que soient mis à profit les talents, les compétences et l'énergie des femmes, et ce des postes exécutifs à la production industrielle et à la chaîne logistique.

Les [Principes d'autonomisation des femmes](#) fournissent aux entreprises et au secteur privé des instructions pratiques sur les manières de concrétiser l'autonomisation des femmes au travail, au marché et dans la communauté. Élaborés par le biais d'un partenariat entre ONU Femmes et le [Pacte mondial des Nations Unies](#), les Principes ont été conçus afin d'aider les entreprises à revoir leurs politiques et pratiques existantes, ou à en établir de nouvelles, en faveur de l'autonomisation des femmes.

En bref, ces Principes sont les suivants :

1. Avoir une direction favorable à l'égalité des sexes au plus haut niveau des entreprises
2. Traiter tous les hommes et les femmes de manière équitable au travail — respecter et appuyer les droits de l'homme et la non-discrimination
3. Garantir la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs des deux sexes
4. Promouvoir l'éducation, la formation et le développement professionnel des femmes
5. Mettre en œuvre des pratiques permettant d'autonomiser les femmes au niveau du développement des entreprises, de la chaîne logistique et du marketing
6. Promouvoir l'égalité grâce à des initiatives communautaires et à la mobilisation
7. Mesurer et faire rapport publiquement sur les progrès réalisés en faveur de l'égalité des sexes

Sous-titrés *Pour l'entreprise aussi, l'égalité est une bonne affaire*, les Principes soulignent l'intérêt commercial des actions des entreprises visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et reposent sur des pratiques commerciales réelles et sur des informations recueillies aux quatre coins du monde. Ils reflètent en outre les intérêts des gouvernements et de la société civile et servent à soutenir les interactions entre les parties prenantes, car la concrétisation de l'égalité des sexes nécessite la participation de tous les acteurs, à tous les niveaux.

Présentés à l'occasion de la Journée internationale de la femme en 2010, les Principes d'autonomisation des femmes sont adaptés des [Principes de Calvert pour les femmes®](#). Les Principes de Calvert pour les femmes ont été élaborés en partenariat avec l'UNIFEM (actuellement ONU Femmes) et lancés en 2004 en tant que premier code de conduite des entreprises exclusivement centré sur l'autonomisation et la promotion des femmes et l'investissement dans leur potentiel au niveau mondial.

Pour accéder à l'intégralité du document :

http://www.unwomen.org/~media/Headquarters/Attachments/Sections/Partnerships/Businesses%20and%20Foundations/Women-s-Empowerment-Principles_fr%20pdf.pdf